

Linstant Pradine. *Recueil général des lois et actes du Gouvernement d'Haïti...* T. 3. Paris : Auguste Durand, 1860. pp. 369

N° 721. — *CIRCULAIRE du même, aux commandants des arrondissements de l'Atibonite et du Nord, pour l'envoi à la Secrétairerie générale des titres des fiefs et dotations conférés par CHRISTOPHE (2).*

Port-au-Prince, le 7 février 1821.

Je vous invite, mon cher général, à faire notifier aux personnes auxquelles CHRISTOPHE avait donné des biens de l'État, soit à titre de dotation, ou de fiefs, et qui se trouvent dans l'étendue de votre commandement, d'avoir à en renvoyer de suite à la Secrétairerie générale, les titres. Ces personnes conserveront néanmoins la jouissance de ces biens jusqu'à ce que l'État leur en passe la ferme ou en dispose autrement.

Je vous invite à m'accuser réception de la présente.

Signé : BOYER.

(2) Voy. N° 735, *Circul.* du 12 avril 1821, *du Présid. d'Haïti, aux administ. des Gonaïves; etc., relative aux denrées, etc.* — N° 820, *Extr. d'une dépêche* du 22 janv. 1823, *du même, au gén. TOBIE j^e, etc., concernant la mise en possession, etc.*